

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2019

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adopter l'ordre du jour;
- 2.- Adopter le procès-verbal du 14 mai 2019;
- 3.- Adopter les comptes à payer au 31 mai 2019.

ADMINISTRATION

- 4.- Rapport financier 2018 – Adopter le rapport financier 2018, tel qu'audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.
- 5.- Présentation des faits saillants du rapport financier 2018 de la Municipalité de Pointe-Calumet – La mairesse présente les faits saillants du rapport financier 2018 de la Municipalité.
- 6.- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2018 – Approprier une somme de 74 864 \$ de l'excédent de l'exercice financier 2018 aux fins d'affecter une somme de 73 583 \$ aux activités de fonctionnement et d'investissement d'exercices ultérieurs du service d'aqueduc et une somme de 1 281 \$ aux activités de fonctionnement et d'investissement d'exercices ultérieurs du service d'égout.
- 7.- Dépôt du rôle d'évaluation 2020-2021-2022 – extension du délai – Demander à la MRC de Deux-Montagnes, l'autorisation de déposer au plus tard le 1^{er} novembre 2019, le rôle d'évaluation 2020-2021-2022.
- 8.- Motion de félicitations et de remerciements – inondations printanières 2019 – Transmettre nos remerciements et félicitations à tous les gens qui se sont impliqués lors de cette crue printanière.

LOISIRS

- 9.- Modifications à la liste des employés syndiqués engagés pour la saison estivale 2019 – Adopter les modifications suivantes :

Employé saisonnier

Stagiaire en urbanisme et en environnement /
inspection municipale, à compter du 21 mai 2019 :

Dalie Cataphard

Personnes salariées étudiantes

CAMP DE JOUR – À compter du 17 juin 2019

- Éducatrices spécialisées :
- Shanel Ranger-Brennan, en remplacement de Cathy Gosselin;
 - Clémence Grimard-Mongrain, en remplacement de Myriam Morin.
- Animateurs et service de garde :
- Sherlaine Berardino, en remplacement d'Amélie Gauthier;
 - Jérémy Giguère-Lévesque.

VOIRIE

- 10.- Travaux de pavage et correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue – décompte progressif #5 – Autoriser le paiement de 2 730,66 \$ (taxes incluses) à la firme Uniroc Construction Inc.

URBANISME

- 11.- Adoption – procès-verbal – Adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 27 mai 2019.
- 12.- Dérogation mineure #2019-001 – Approuver la demande de dérogation mineure soumise comme suit :

Demande numéro 2019-001

Immeuble visé : Lot : 2 127 495

Adresse : 784, boul. de la Chapelle – Pavillon des Primevères

Nature et effet de la dérogation mineure :

La demande de dérogation mineure vise le réaménagement de l'espace de stationnement afin de rendre le tout conforme et, a pour effet, de permettre :

- Que l'espace de stationnement situé en cour avant soit localisé à la limite de propriété (marge nulle) du lot 2 127 499, identifié comme étant la 31^e Avenue, au lieu de 2 mètres, tel qu'exigé à l'article 6.3.3 du règlement de zonage 308-91;
- Que l'espace de stationnement situé en cour avant soit localisé à une distance de 1 mètre du lot 2 127 846, identifié comme étant le boul. de la Chapelle, au lieu de 2 mètres, tel qu'exigé à l'article 6.3.3 du règlement de zonage 308-91;
- Que la bordure de béton soit localisée à 1 mètre du lot 2 127 846, identifié comme étant le boul. de la Chapelle, au lieu de 1.2 mètre, tel qu'exigé à l'article 6.3.4.3 du règlement de zonage 308-91;
- La localisation des conteneurs à déchets, à recyclage et à compostage, en cour avant plutôt qu'en cour latérale ou arrière, tel qu'exigé à l'article 6.4.3

du règlement de zonage 308-91;

- Un seul espace de chargement / déchargement, au lieu de deux, tel qu'exigé à l'article 6.4.2 du règlement de zonage 308-91;
- Un espace de chargement / déchargement en cour avant, plutôt qu'en cour latérale ou arrière, tel qu'exigé à l'article 6.4.3 du règlement de zonage 308-91.

- 13.- Servitude – réaménagement – partie du lot 2 127 499 – Accepter la servitude, pour le réaménagement de l'espace de stationnement, située sur une partie du lot 2 127 499.

HYGIÈNE DU MILIEU

- 14.- Avis de motion et présentation du projet – règlement 488-01-19 – Pour adoption future d'un règlement amendant le règlement 488-18 concernant la vidange des fosses septiques et l'entretien des systèmes de traitements des eaux usées.

- 15.- Réponses aux questions de la séance précédente

- 16.- Communication de la mairesse

- 17.- Communication des conseillers

- 18.- Période de questions des citoyens

- 19.- Levée de la séance